

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices,
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia OLIVIER

N° 86596-2020/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2020
N° 45-2020/RAP-COM

RAPPORT
des commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine et de l'enseignement
(BFP-ENS)
du mardi 20 octobre 2020

Le mardi 20 octobre 2020 à 15 heures 05, les commissions du budget, des finances et du patrimoine et de l'enseignement (BFP-ENS) se sont réunies conjointement sous la présidence de Mme Marie-Jo Barbier et M. Philippe Michel, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 77410-2020/3-ACTS** : projet de délibération créant un dispositif d'aide aux communes en matière de confort thermique et phonique des écoles de la province Sud.

Présents :

Membres de la commission ENS : Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionel Paagalua, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Marie-Line Sakilia, Mme Aniseta Tufele.

Membres de la commission BFP : M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

Absente :

Membre de la commission ENS :
Mme Magali Manuohalalo.

Procurations* :

Membre de la commission ENS :
Mme Léa Tripodi donne procuration à Mme Marie-Jo Barbier.

Membres de la commission BFP :

M. Briec Frogier donne procuration à Mme Françoise Suve ;
M. Jean-Gabriel Favreau donne procuration à M. Julien Tran Ap.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 6 membres présents et 2 membres absents ou représentés pour la commission ENS, et 6 membres présents et 2 membres représentés pour la commission BFP.

Participait également à la séance en sa qualité de conseillère :

Mme Nina Julié.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Sylvie Aubert, chargée de mission - Cellule de coordination des contrats de développement (CMSG/SG) ;

M. Ahmed Bouhaba, directeur de l'éducation (DES) ;

M. Jean-Philippe Dinh, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

Mme Christelle Lopere, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

Mme Ericka Pangrani, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **rapport n°77410-2020/3-ACTS** : projet de délibération créant un dispositif d'aide aux communes en matière de confort thermique et phonique des écoles de la province Sud.

La province Sud compte 101 écoles publiques totalisant 903 classes dont certaines offrent des conditions de travail et d'apprentissage difficiles lors des périodes de forte chaleur, pénalisant tant le travail des enseignants que la concentration des élèves.

Comme indiqué dans la délibération n° 3-2020/APS du 13 février 2020 portant la politique éducative provinciale pour la période 2020 à 2024, la province Sud fait de l'amélioration du confort thermique une priorité. A ce titre, elle accompagne déjà la ville de Nouméa, à travers le contrat d'agglomération, dans ses travaux d'isolation et de ventilation des écoles de la ville.

Il est vous proposé aujourd'hui de prolonger cette démarche par l'adoption d'un régime d'aide spécifique pour accompagner les communes, propriétaires des écoles, dans les travaux d'installation de climatisation solaire et de panneaux photovoltaïques dédiés. Cette aide serait de 75 % des coûts des travaux réalisés, dans la limite d'un million (1 000 000) de francs CFP par classe.

Cette limite serait portée à un million cinq cent mille (1 500 000) francs CFP lorsque la commune réalise concomitamment des travaux d'isolation phonique dans le cas d'une école située à moins de 100 mètres d'une voie à forte circulation occasionnant une gêne sonore avérée.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

En propos liminaire, M. Brial a fait une présentation du projet de délibération créant un dispositif d'aide aux communes en matière de confort thermique et phonique des écoles de la province Sud.

Dans la discussion générale, M. Michel a souhaité savoir combien de classes étaient concernées par ce dispositif ainsi que le montant de l'enveloppe dédiée.

M. Bouhaba a précisé qu'il y avait 950 classes en province Sud mais M. Brial a tenu à rassurer en expliquant que l'objectif n'était pas d'équiper toutes les classes en climatisation mais bien de cibler les établissements les plus anciens. Il s'agit de travailler avec les communes et d'effectuer un travail au cas par cas afin de vérifier si la climatisation est la seule solution possible. En vue de ces futurs aménagements, il est proposé de passer l'autorisation de programme (AP) de 150 millions de francs CFP à 400 millions de francs CFP.

Mme Julié a demandé si les communes prenaient en charge l'installation de panneaux photovoltaïques sur les écoles puisque cela permet de réduire les factures énergétiques notamment les factures d'électricité. Grâce à ces économies réalisées, les communes pourraient ainsi autofinancer les climatisations nécessaires aux écoles sans faire intervenir la province Sud.

En ce sens, M. Michel a demandé une note, pour la prochaine séance d'assemblée, sur les

économies de fonctionnement réalisées par les communes qui se sont équipées de panneaux photovoltaïques pour voir si un autofinancement est possible sur l'installation des climatisations. Au vu des éléments qu'il est nécessaire de rassembler pour la préparation de cette note, il est probable qu'elle soit diffusée aux conseillers après la séance publique du 5 novembre.

En réponse M. Brial a expliqué que les économies réalisées grâce aux panneaux photovoltaïques, ne sont pas suffisantes et ne permettent pas le financement de l'installation de la climatisation. Même s'il est vrai que cela relève à la marge du champ de compétences de la province Sud, l'idée est de partager le coût avec les communes afin d'avoir une énergie neutre pour répondre aux besoins des enseignants qui souhaitent de meilleures conditions de travail et qui représentent par ailleurs près de 45 % du personnel provincial.

Ensuite Mme Julié est revenue sur une étude de la direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) qui montre que les enfants sont davantage affectés par la pollution de l'air notamment les poussières. Ainsi, les écoles proches des vents et des fumées de la Société Le Nickel (SLN) sont particulièrement impactées comme l'école François Griscelli. Il serait intéressant de savoir si les climatisations installées dans ces établissements permettent de filtrer l'air afin de dépolluer l'intérieur des salles des classes.

Face à l'interrogation de Mme Julie, M. Michel a demandé une deuxième note, pour la prochaine séance d'assemblée, sur la problématique des écoles exposées aux émissions polluantes de la SLN avec l'installation de climatisations qui filtrent l'air et, à défaut, de voir si le dispositif pouvait être étendu en priorité pour ces écoles exposées.

Enfin, Mme Tiéoué a attiré l'attention sur le fait que ce dispositif ne concernait que des établissements publics et non l'enseignement privé. Elle a aussi mis l'accent sur la nécessité d'innover sur les horaires d'ouverture de l'école durant la période des fortes chaleurs.

M. Brial a répondu que pour l'enseignement privé, la direction diocésaine de l'école catholique (DDEC) travaillait à monter un dossier sur les contrats pour l'année 2020 concernant l'amélioration de l'isolation thermique dans ses établissements. De plus, en ce qui concerne le changement d'horaire, des écoles travaillent déjà avec des horaires aménagés dans le cadre du dispositif Innov'Ecole et un bilan sera effectué prochainement. Même si décaler les horaires peut arranger les collectivités notamment sur les problématiques de déplacement, il n'en reste pas moins que cela pèse sur l'organisation des familles surtout quand l'heure d'entrée à l'école est décalée par rapport à celle du travail.

Examen du projet de délibération :

Article 1 : Avis favorable de la commission.

Mme Tiéoué a observé qu'il serait peut-être à envisager de déplacer les écoles impactées par les pollutions de l'air notamment à la Vallée du tir, à Montravel et à Ducos.

M. Brial a confirmé que la note demandée sera faite afin de voir également s'il est nécessaire de prendre en charge un système de filtration de l'air. Cependant, il a souligné qu'il ne sera pas possible de déplacer ces écoles dans un avenir proche et que l'option proposée ne résoudra pas cette problématique de pollution qui touche les populations de ces quartiers.

M. Sao et M. Michel se sont abstenus au vote de cet article, souhaitant réserver leur avis pour la séance publique.

Article 2 : Avis favorable de la commission.

M. Sao est revenu sur l'aide accordée par classe et a souhaité savoir si, dans une même école, il serait possible d'avoir des classe climatisées et d'autres pas.

Mme Barbier a confirmé ce fait.

M. Sao et M. Michel se sont abstenus au vote de cet article, souhaitant réserver leur avis pour la séance publique.

Article 3 : Avis favorable de la commission, sans observation.

M. Sao et M. Michel se sont abstenus au vote de cet article, souhaitant réserver leur avis pour la séance publique.

Article 4 : Avis favorable de la commission, sans observation.

M. Sao et M. Michel se sont abstenus au vote de cet article, souhaitant réserver leur avis pour la séance publique.

Article 5 : Avis favorable de la commission.

Mme Tiéoué a souhaité savoir à quel moment ce dispositif sera mis en place pour l'utilisation des crédits votés pour l'AP en 2020. Mme Pangrani a expliqué que les crédits sont déjà disponibles sur 2020 avec une AP à ce jour de 150 millions de francs CFP qui va être augmentée à 400 millions de francs CFP.

Mme Julié a alors demandé des précisions sur cette AP qui n'a jamais été mobilisée et qui pourtant est augmentée. M. Brial a précisé que des discussions ont eu lieu avec les communes pour évaluer l'intérêt du dispositif mais aussi sur le financement afin que la province Sud ne finance que la partie photovoltaïque et les communes le reste. Tout ceci a pris beaucoup de temps ce qui explique que l'AP n'ait pas été mobilisée jusqu'alors. M Bergery a ajouté que dans le cadre du BP 2021, sera proposée l'inscription de crédits de paiement sur des estimations pour l'année au vu des travaux à réaliser. En ce sens, la présidente a écrit à chacune des écoles publiques de la province Sud pour les informer de cette délibération.

M. Sao et M. Michel se sont abstenus au vote de cet article, souhaitant réserver leur avis pour la séance publique.

Article 6 : Avis favorable de la commission, sans observation.

M. Sao et M. Michel se sont abstenus au vote de cet article, souhaitant réserver leur avis pour la séance publique.

Commission BFP :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité : (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Briec Frogier, M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.)

Au nom du groupe Calédonie Ensemble, M. Philippe Michel s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Commission ENS :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité : (Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionel Paagalua, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Marie-Line Sakilia, Mme Léa Tripodi et Mme Aniseta Tufele.)

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

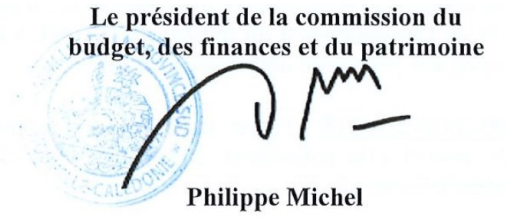
L'ordre du jour ayant été épuisé, les présidents des commissions ont clôturé la réunion à 15 heures 34.

**La présidente de la commission de
l'enseignement**



Marie-Jo Barbier

**Le président de la commission du
budget, des finances et du patrimoine**



Philippe Michel